

Montant cotisation	Réglée le	Réseaux sociaux	Test aqua	Auto à partir	Envoi programme par courrier	Carte jeun's délivrée
--------------------	-----------	-----------------	-----------	---------------	------------------------------	-----------------------

Pass' Vacances 2025 - Ville de Digne-Les-Bains

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT PAR VOIE POSTALE !

Merci de
coller une
photo
d'identité

Fiche sanitaire de liaison :

Enfant : Fille Garçon

Nom : Prénom :

Date de naissance :

I-Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins Obligatoires	Date du dernier rappel
Diphtérie	
Tétanos	
Poliomyélite	
Ou DT Polio	
Ou Tétracoq	

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

II-Renseignements médicaux :

- Allergies : médicamenteuses oui non
Alimentaires oui non
Asthme oui non

-Renseignements complémentaires que vous souhaitez communiquer (problème de santé, situation familiale...) :

.....
.....

III-Responsable légal de l'enfant :

Nom :

N° Tél ① : : N° Tél ② :

Email :

Autre numéro de téléphone que vous jugez utile :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les inscriptions aux activités sont réalisées une fois que la fiche sanitaire de liaison 2025 est retournée complétée, ces inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Les inscriptions sont ouvertes quelques jours avant pour les habitants de Digne-les-Bains, puis ceux qui résident sur le territoire « Provence-Alpes Agglomération » et enfin pour les habitants des autres communes. Une pré-inscription « Eté 2025 », devrait être proposée en ligne (via internet) pour les habitants de Digne-les-Bains.

Article 2 : Une tarification différente est appliquée entre les participants résidants sur Digne-Les-Bains et les participants extérieurs.

Article 3 : La ville de Digne-les-Bains a la volonté d'essayer de permettre à chacun d'avoir accès à des activités « phares » aussi l'équipe se réserve le droit de placer l'adolescent sur liste d'attente sur une activité/sortie qu'il aurait déjà réalisé.

Article 4 : Pour les activités payantes, le règlement est réalisé au moment de l'inscription. Un remboursement peut être réalisé (avec présentation d'un justificatif médical fourni 48h maximum après l'activité) seulement dans les cas suivants : absence du participant pour cause de maladie, hospitalisation, décès familial ou si l'activité est annulée par l'organisateur.

Une facture peut être sollicitée auprès du service Jeunesse et Sports dans un délai maximum de 15 jours après la dernière période de vacances scolaire effectuée.

Article 5 : Toute personne inscrite à une activité s'engage à respecter le règlement de celle-ci et s'engage à prévenir le Service Jeunesse et Sports dès que possible en cas d'absence et en tout état de cause 48 heures ouvrables avant l'activité.

Article 6 : **Toute absence non excusée de l'adolescent sera soumise à une éventuelle exclusion du dispositif « Pass' Vacances » pour l'année en cours sans possibilité de remboursement.**

Article 7 : En dehors des horaires d'activités établis dans le programme, le jeune n'est plus sous la responsabilité du Service Jeunesse et Sports.

Article 8 : La détention ou la consommation d'alcool et de tous produits illicites est formellement interdite

Article 9 : La consommation de tabac est interdite pendant l'activité et à proximité de celle-ci.

Article 10 : Il est attendu de la part des adolescents : politesse, ponctualité ; respect des biens, des personnes et des principes de la laïcité. L'équipe d'encadrement se réserve le droit, en cas de problème disciplinaire, de renvoyer le jeune après avoir averti ses parents et ceci à leurs frais.

Article 11 : Le Service Jeunesse et Sports se réserve le droit de refuser une inscription si les responsables de l'enfant se montrent irrespectueux envers les agents du service ou envers le personnel d'encadrement.

Article 12 : Selon le nombre de participants, les conditions météorologiques, le désistement d'un prestataire, des modifications pourront être apportées aux programmes par l'équipe d'encadrement.

Article 13 : A l'occasion des activités, des photographies ou vidéos pourront être prises. Ces réalisations pourront être utilisées par la municipalité pour différents supports de communication : Brochure municipale, fascicules de communication, communiqués de presse, films, diaporamas, journées des droits de l'enfant...

Article 14 : Diffusion sur les réseaux sociaux du Service Jeunesse :

J'autorise l'équipe d'animation à diffuser des photos ou vidéos de mon (l') enfant sur les différents réseaux sociaux du service jeunesse.

Je n'autorise pas l'équipe d'animation à diffuser des photos ou vidéos de mon (l') enfant sur les différents réseaux sociaux du service jeunesse.

Article 15 : Réception des différents programmes d'activités et informations sur le dispositif :

Je souhaite recevoir les programmes et informations par :

Courrier Postal et par email

Uniquement par mail

A....., Le.....

Signature du responsable précédée
de la mention « lu et approuvé » :

Signature de l'adolescent précédée
de la mention « lu et approuvé » :

PASS' VACANCES 2025

Nom – Prénom de l'enfant

IV-Responsable légal de l'enfant :

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Quartier : ----- CP : ----- Ville : -----

Tél domicile : -----

Tél travail : -----

Portable : -----

Autre numéro de téléphone que vous jugez utile : -----

Mail : -----

En référence à l'article 6 du règlement intérieur, j'ai bien pris note qu'en dehors des horaires d'activités établis dans le programme mon (l') enfant n'est plus sous la responsabilité du Service Jeunesse et Sports.

Cependant si les activités devaient se terminer plus tôt que prévu :

- J'autorise l'équipe à laisser mon (l') enfant seul sans surveillance
- Je n'autorise pas l'équipe à laisser mon (l') enfant seul sans surveillance

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les autorités compétentes à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service jeunesse et sports pour la gestion des activités du centre d'accueil et de loisirs. Elles sont conservées jusqu'à la majorité de l'enfant et sont destinées aux agents concernés du service. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@dignelesbains.fr